

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DELIBERATION n°DC2015/06

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 94

Votants : 104 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 104 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le onze février deux mille quinze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 03/02/2015

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BAUDART, BECHARD, BEGNY, BRUSA, COURAULT, FABRITIUS, FOURCART, JACQUET, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MASLACH, MELIN, MERCIER, PASSERA, PIEROT, RAULIN, SEMBENI A., THOMAS, VERNEL, et Messieurs ADAM, ADIN, ALBAUD, BARDIAUX, BARRE, BESANCON, BESTEL D., BOIZET, BOUILLON J., BOUILLON, D., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, BRUAUX, CANIVENQ, CARPENTIER, COLSON, CORNEILLE, COURVOISIER-CLEMENT, DANNEAUX, DEBOURCES, DEMISSY, DEOM, DION, DUGARD, ETIENNE, FERON, FLEURY, GIRONDELLOT, GODART, GOMES, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN B., HAULIN E., HUREAU, JUILLET, LAHOTTE, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LELARGE, LESOILLE, LONGHAIS, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MAS, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MIELCAREK, MULLER, NIZET, NIZET J., OUDIN, PAYEN, PIC, PIERSON, POTRON, QUEVAL, RACOUR, RATAUX, RENARD, RICHELET, SCHWEMMER, SIGNORET, SINGLIT, SOUDANT, THIERION, THOREL, VAIRY, VIELLARD.

Représentés: Madame COSSON donne pouvoir de vote à Madame JACQUET, Madame HERBAY donne pouvoir de vote à Monsieur CORNEILLE, Madame NOIRANT donne pouvoir de vote à Madame THOMAS, Madame PAYEN donne pouvoir de vote à Monsieur CARPENTIER, Madame ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur FERON, Monsieur CANNAUX donne pouvoir de vote à Monsieur LAHOTTE, Monsieur CARRE donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON, Monsieur HULOT donne pouvoir de vote à Monsieur BOIZET, Monsieur LAMY donne pouvoir de vote à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT, Monsieur RAUSSIN donne pouvoir de vote à Monsieur MAS.

OBJET : *Autorisation de dépôt de dossier de demande de subvention pour la réhabilitation de la Maison forestière de Boulton aux Bois*

Vu les articles 50 et 107 de la loi de finances pour 2015,

Vu les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la circulaire NOR : INTB12400718C du 17 décembre 2012,

Vu la note d'information NOR : INTB1404468N du 19 février 2014,

Vu la note NOR : INTK11500252J du 16 janvier 2015 relative aux opérations prioritaires pour la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2015.

Vu la note du Préfet des Ardennes,

Considérant la nécessité de réhabiliter le bâtiment, propriété de la 2C2A, situé à Boulton aux Bois, dénommé « Maison forestière » Rue de la Héronnière ;

.../...

.../...

Page 2/2 Délibération n°DC2015/06 du 11/02/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2015 et de la Région Champagne Ardenne, pour la réhabilitation de la Maison forestière située à Boulton aux Bois – Rue de la Héronnière conformément au plan de financement figurant ci-après :

| | Taux de subvention | Montant sollicité |
|--|--------------------|-------------------|
| Etat Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux | 40 % | 30 795 € |
| Région Champagne Ardenne Contrat de Développement Territorial | 40 % | 30 795 € |
| Fonds propres 2C2A | 20 % | 15 399 € |
| Total | 100 % | 76 989 € |

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET